

## **Procès verbal de la réunion du conseil municipal du 04 avril 2017**

Le quatre avril deux mille dix sept, à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Hombleux légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Mr Christian AVY, Maire.

**Présents** : Messieurs AVY Christian (Maire), URBANIAK Michel+1 pouvoir, HANSART Michel (adjoints), DELATTRE Albert + 1 pouvoir, FRISON Fabrice, MEUNIER Bernard, NIOT Daniel  
Mesdames HANNECART Pascale, KALOTA Ghislaine (adjointes), DUMONT Carole, LEFEBVRE Nathalie+1pouvoir, LORIDANT Sylvie,

**Absents excusés** : Mesdames COSTA-DELOBEL Sophie (pouvoir Mr Delattre), DELEBECQUE Stéphanie (pouvoir Mme Lefèvre), NOBECOURT Martine (pouvoir Mr Urbaniak)

**Secrétaire de séance** : Mr MEUNIER Bernard

**Convocation du 29.03.2017**

**Membres en exercice : 15                    membres présents : 12            membres votants : 12 +3 pouvoirs**

\*\*\*\*\*

La feuille d'émargement est signée par les présents.

Le quorum étant atteint, monsieur le Maire déclare la séance du conseil ouverte à 20h00 et rappelle l'ordre du jour :

- Approbation des procès verbaux des 24 et 31 janvier 2017
- Rapport du Maire
- Vote des comptes des budgets : commune et assainissement
- Vote des taux d'imposition
- Vente de terrain
- Tarif des locations
- Délibérations indemnités Maire et adjoints
- Proposition course cycliste
- Questions diverses

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil, l'autorisation d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Extension du réseau assainissement
- Fiscalisation du SIVOS

**Le conseil donne son accord pour cet ajout.**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil, de la modification d'ordre de passage :

- Le vote des taux doit passer avant le vote du budget

### **- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 24 JANVIER 2017**

**Les membres du Conseil ne soulèvent aucune remarque, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.**

### **- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 31 JANVIER 2017**

**Les membres du Conseil ne soulèvent aucune remarque, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.**

- **RAPPORT DU MAIRE :**

➤ **Accident du travail :**

Un employé a été accidenté lors d'une fausse manœuvre qu'il a voulu rattraper de façon à éviter la casse du matériel. Il a démarré le tracteur de l'extérieur, alors qu'une vitesse était enclenchée, lorsqu'il a vu ce qu'il se passait, il a voulu l'arrêter, c'est à ce moment qu'il s'est retrouvé coincé par la porte du tracteur et a été happé par la roue arrière qui, heureusement, ne lui a pas passée dessus, mais l'a frotté et provoqué d'importantes brûlures et aussi un hématome important au niveau du bas ventre et du bassin, occasionnant d'importantes douleurs.

Une réunion d'adjoints a été déclenchée pour en discuter et étudier cet accident, afin d'éviter qu'il ne se reproduise. Chacun d'entre eux possède le CACES et chacun sait comment faire fonctionner le matériel, mais un accident est toujours bête et très souvent dû à une mauvaise manipulation. Des spécialistes de matériel agricole seront rencontrés pour voir à mettre en place un système pour remédier à ce problème.

➤ **Travaux de sécurité :**

La société Seine est en cours de réalisation de la remise en conformité des points électriques soulevés par le contrôle Apave. Le minimum a été fait pour lever ces remarques, certains points seront à améliorer, surtout du côté éclairage.

La société Macip a remplacé les portes des deux chaufferies, point principal de l'avis défavorable.

➤ **Levée de l'avis défavorable de la sous-préfecture :**

La réunion de levée de l'avis défavorable a eu lieu à Péronne le 7 mars. Lors de cette réunion, tous les points ont été revus, il a été précisé que ceux concernant les remarques Apave, n'étaient pas encore terminés et que les portes étaient livrées de la veille et seraient posées pendant l'absence des élèves de l'école, car le chantier se situe dans la cour de l'école. Le contrôleur de la commission fait confiance et ne demande pas de photo confirmant la pose. Il lève l'avis défavorable émis en juillet 2016.

➤ **Réunion d'information avec la Direction Générale des Finances Publiques :**

Lundi 13 mars, Mr le Maire accompagné du 1<sup>er</sup> adjoint, Michel Urbaniak, ainsi que de Mesdames Brohon et Naturel (secrétaires administratives), ont assisté à une réunion d'information à Saleux, concernant la mise en place de la retenue à la source des impôts d'Etat. A cette réunion, étaient aussi abordés la nouvelle façon d'évaluer les valeurs locatives des bâtiments professionnels, la dématérialisation de facture émise par la collectivité et le paiement TIPI (titre individuel de paiement par internet), ce qui obligera les collectivités à un nouvel équipement. Ce dernier point amènerait la fin des paiements des locations et de la cantine par chèque et numéraire, ce qui ne sera pas pour demain.

➤ **Travaux ADI 80 :**

Lundi 13 mars, le responsable de l'atelier de réinsertion ADI 80, est venu signaler la possibilité de mettre deux personnes sur la commune alors que la semaine planifiée était celle d'après. Ces deux personnes sont en sureffectifs pour lui, cela a été l'occasion, vu le beau temps, de les placer sur la réfection du mur du cimetière de Canisy après l'accord de la CCES. Pour rappel, la commune fournit tout le matériel nécessaire et aussi les collations aux employés. Pour la semaine réglementaire, l'équipe a travaillé sur la mise en place de la plateforme béton dans la cour de l'atelier qui recevra l'auvent destiné à abriter les engins. Plusieurs d'entre eux ont nettoyé les caniveaux, remis en état la grille de la cour poubelle et ont fait une dalle sur le parking à côté du monument pour les motos et boosters.

➤ **Renforcement du réseau électrique place de Bacquencourt :**

La mise en sureté de la fête de Bacquencourt a été une bonne chose, sauf que le réseau électrique n'est pas assez puissant, il faudra le mettre en forme. ERDF travaille dessus, Mr le Maire propose d'ouvrir une enveloppe au budget 2017, ce qui sera vu ensuite.

➤ **Travaux de voirie :**

L'état du réseau routier communal est fortement dégradé, une demande à la com des com sera faite pour que certaines voiries soient aidées. En attendant, un devis a été demandé à l'entreprise Coelho, un montant en fonctionnement a été prévu au budget. Egalement concernés principalement : grande rue à Canisy, rue St Médard et quelques trous dans diverses rues.

## **Ordre du jour**

### **- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION**

Lors de la commission finance, un pré-budget pour 2017 a été présenté sans avoir bougé les taux, soit :

Taxe d'habitation : 15.55 %

Taxe foncier bâti : 11.47 %

Taxe foncier non bâti : 31.80 %

CFE : 12.05 %

Mr le Maire demande la décision du Conseil

|                      |               |                    |
|----------------------|---------------|--------------------|
| <b>Pour</b>          | <b>Contre</b> | <b>Abstention</b>  |
| <b>11+3 pouvoirs</b> | <b>0</b>      | <b>1 (Mr Niot)</b> |

***Les membres du Conseil décident, à la majorité, le maintien des taux d'impositions.***

### **- BUDGET COMMUNE**

Les dotations définitives n'ont pas encore été réceptionnées par la Mairie, mais le budget doit être voté avant le 15 avril. Mr le Maire et la secrétaire ont rencontré le trésorier afin d'établir un budget prudent. Seules les urgences seront planifiées, ainsi que la poursuite des travaux engagés, de façon à débloquer les différentes subventions.

Concernant le remboursement de l'aide de la CCPN, il est préférable de rembourser le solde de 62 500€ comme prévu et non de le fractionner.

Il sera toujours possible de modifier les prévisions travaux si une recette arrivait en cours d'année, comme la vente d'un terrain, qui permettrait d'effectuer une partie du bordurage prévu.

Pour le fonctionnement, les engagements sont à peu près les mêmes qu'en 2016, en prévoyant suite à l'accident récent, une augmentation des dépenses du personnel mais qui sera compensée par une recette prévue par le remboursement des assurances.

Le budget 2017 s'équilibre :

en fonctionnement : 771 127€ et en investissement : 267 905€.

Mr le Maire demande le vote du Conseil.

|                       |               |                   |
|-----------------------|---------------|-------------------|
| <b>Pour</b>           | <b>Contre</b> | <b>Abstention</b> |
| <b>12+ 3 pouvoirs</b> | <b>0</b>      | <b>0</b>          |

***Les membres du Conseil adoptent, à l'unanimité, le budget primitif 2017.***

## **- BUDGET ASSAINISSEMENT**

Cette année est une année de transition, en effet, le conseil avait délibéré dans le sens d'intégrer le SIVU d'assainissement du Pays Hamois. Mais depuis, la loi NOTRÉ est passée. Ce qui fait qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la nouvelle Com des Com de l'Est de la Somme, ayant la compétence SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) de par l'ancienne CCPN devient compétente pour tout ce qui a trait à l'assainissement et prendra donc la compétence assainissement et pluvial.

Le bureau du Syndicat conseille d'établir un budget.

Il sera donc fait comme cela et les remises en conformité, ainsi que l'extension du réseau de la place pour équiper les deux terrains qui viennent d'être vendus, seront à prévoir.

Le budget assainissement 2017 s'équilibre :

en fonctionnement : 171 288€ et en investissement : 193 545€

Mr le Maire demande le vote du Conseil.

| <b>Pour</b>           | <b>Contre</b> | <b>Abstention</b> |
|-----------------------|---------------|-------------------|
| <b>12+ 3 pouvoirs</b> | <b>0</b>      | <b>0</b>          |

***Les membres du Conseil adoptent, à l'unanimité, le budget assainissement 2017.***

En complément, le SIVU demande à la commune, le transfert pour cette année, de la maîtrise d'ouvrage dans le but d'un groupement de commande dans le cadre du remplacement du poste de traitement H2S de Bacquencourt.

| <b>Pour</b>           | <b>Contre</b> | <b>Abstention</b> |
|-----------------------|---------------|-------------------|
| <b>12+ 3 pouvoirs</b> | <b>0</b>      | <b>0</b>          |

***Les membres du Conseil acceptent, à l'unanimité, le transfert de la maîtrise d'ouvrage pour cette année.***

## **- VENTE DE TERRAIN**

Le SCOT, qui va être validé vers la fin de l'année 2017, entrainera des contraintes, car il sera compliqué, voir impossible, d'ouvrir de nouvelle terre à la construction. Les zones situées en urbanisation mais qui sont considérées comme dents creuses à ce jour, seront à l'avenir, suivant la grandeur, considérées comme extension à l'urbanisation. Il faut que ces bandes soient les plus courtes possibles. Rue Sole Triquet, les deux côtés sont prévus en zone U, c'est-à-dire constructibles. Du côté de l'allée piétonne, il n'est pas possible de les ouvrir maintenant car il n'y a pas de réseau assainissement devant, par contre, en face près de l'ancienne maison Hansart où la commune est propriétaire, il est possible de les mettre en vente en commençant, de préférence, par le terrain côté champ. Cette zone a été divisée en 4 terrains de 560m<sup>2</sup> en laissant au milieu un accès à la zone agricole derrière.

Mr le Maire demande l'autorisation de vendre ces parcelles, sachant qu'il y a une demande et qu'après contact auprès du notaire, le m<sup>2</sup> peut être vendu jusqu'à 35€.

| <b>Pour</b>           | <b>Contre</b>                   | <b>Abstention</b> |
|-----------------------|---------------------------------|-------------------|
| <b>11+ 2 pouvoirs</b> | <b>1+1pouvoir (Mme Lefevre)</b> | <b>0</b>          |

***Les membres du Conseil, à la majorité, autorisent Mr le Maire à vendre ces terrains à 35€ le m<sup>2</sup> maximum.***

Le terrain situé à côté de Mr Blas, rue Sole Triquet, intéresse le voisin, il propose d'acheter la moitié pour 5000€ soit 8.40€ le m<sup>2</sup>.

Mr le Maire demande la décision du Conseil.

|             |                       |                   |
|-------------|-----------------------|-------------------|
| <b>Pour</b> | <b>Contre</b>         | <b>Abstention</b> |
| <b>0</b>    | <b>12+ 3 pouvoirs</b> | <b>0</b>          |

***Les membres du Conseil, à l'unanimité, refusent la vente du terrain.***

➤ **TARIF DES LOCATIONS**

Pour information, la location de la salle amenant quelques soucis concernant les différentes associations, un pointage de toutes leurs réservations annuelles a été fait.

Les réservations par ordre croissant sont :

VCL : 6

CODFL : 5

FLC : 4

Les amis fêtards : 3

COFELOBAC : 2

Les amis de l'école : 2

Lecture pour tous : 1

Certaines locations ont été modifiées en commission finance, soit :

Location salle des fêtes de Hombleux :

de 110 € passe à 120 € pour les habitants de la commune

de 190 € passe à 200 € pour les habitants extérieurs à la commune

Les locations des tables passent de 2€ à 4€

Le chauffage de Canisy à 25€ devient gratuit

Mr le Maire demande la décision du Conseil.

|                       |               |                   |
|-----------------------|---------------|-------------------|
| <b>Pour</b>           | <b>Contre</b> | <b>Abstention</b> |
| <b>12+ 3 pouvoirs</b> | <b>0</b>      | <b>0</b>          |

***Les membres du Conseil valident, à l'unanimité, les augmentations de tarif des locations.***

➤ **DÉLIBÉRATION DES INDEMNITÉS MAIRE ET ADJOINTS**

L'indice de référence a été modifié en ce début d'année, il était de 1015, il est devenu 1022 et devrait passer à 1028 en 2018. Ce qui fait que le trésorier dit qu'il est préférable de remplacer dans la délibération le terme « 1015 » par « l'indice brut terminal ».

Mr le Maire demande la décision du Conseil

|                       |               |                   |
|-----------------------|---------------|-------------------|
| <b>Pour</b>           | <b>Contre</b> | <b>Abstention</b> |
| <b>12+ 3 pouvoirs</b> | <b>0</b>      | <b>0</b>          |

***Les membres du Conseil autorisent, à l'unanimité, le changement de l'indice de référence.***

➤ **PROPOSITION COURSE CYCLISTE**

La commune a été contactée par l'organisme organisateur de la course cycliste de l'année passée car cette année, il ne sera pas possible d'en organiser une de ce type, en effet il y en a une qui est inscrite officiellement au calendrier des courses cyclistes et aucun coureur ne peut participer à une autre course de ce type.

L'organisateur précise qu'il est possible de la faire le vendredi soir au lieu du samedi, le coût est le même mais l'attrait de la course un vendredi n'apportera rien de plus à la fête, c'est pour cette raison que le comité des fêtes l'a refusée.

L'organisateur la propose à la commune, Mr le Maire demande la décision du Conseil.

|             |                       |                   |
|-------------|-----------------------|-------------------|
| <b>Pour</b> | <b>Contre</b>         | <b>Abstention</b> |
| <b>0</b>    | <b>12+ 3 pouvoirs</b> | <b>0</b>          |

**Les membres du Conseil refusent, à l'unanimité, une course cycliste le vendredi 9 juin.**

➤ **EXTENSION DU RESEAU ASSAINISSEMENT**

Une extension du réseau assainissement derrière la place publique pour un terrain nouvellement acheté, a fait l'objet d'un devis qui s'élève à 8300 €.

➤ **FISCALISATION DU SIVOS**

Le SIVOS est le Syndicat à Vocation Scolaire qui encadre le Lycée de Péronne, chaque année, le Conseil doit délibérer sur le mode de prélèvement compensatoire aux frais de scolarisation et au fonctionnement du lycée. Depuis toujours, cela a été fiscalisé sur la feuille d'imposition, l'autre moyen de paiement est de la payer par le budget communal.

Mr le Maire demande au conseil, si le mode de paiement par fiscalisation est maintenu.

|                       |               |                   |
|-----------------------|---------------|-------------------|
| <b>Pour</b>           | <b>Contre</b> | <b>Abstention</b> |
| <b>12+ 3 pouvoirs</b> | <b>0</b>      | <b>0</b>          |

**Les membres du Conseil décident, à l'unanimité, de maintenir ce mode de paiement**

➤ **INFOS DIVERSES**

La reprise de la boulangerie est en cours, des réunions ont eu lieu entre la commune, le repreneur, la chambre des métiers et un conseiller financier, l'étude est bien engagée, un contact est en cours avec la région pour débloquer des aides à la création car comme le boulanger s'en va dans le cadre d'une délocalisation, c'est donc une nouvelle création. La tournée serait également maintenue.

La boulangerie sera fermée à partir du 10 juin pour 15 jours.

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

1. Qu'en est-il de la réfection des trous sur les chaussées du village ?  
Attend-t-on un accident, d'autant qu'aucune signalisation « d'information » n'est mise en place ?  
→ **Les réfections sont prévues.**

2. Serait-il possible de créer un groupe de travail « sécurité » dans le cadre des différents matériels mis à la disposition du personnel de la commune, création de procédures, ...  
→ **Un groupe de travail n'est pas utile puisque les employés ont tous leur CACES.**

3. A plusieurs reprises, nous avons évoqué une réunion de la commission « Cimetière » ; qu'en est-il ?  
→ **Une réunion cimetière n'est pas à l'ordre du jour, il faut faire un inventaire en premier lieu.**

#### 4. Canisy

Fête des 06-07 et 08 mai 2017

- Branchement électrique pour les forains
- Colis pour les aînés

Avant la fête, peut-on prévoir le repiquage des fleurs ?

→ **Oui,**

(Pour information, des fleurs, offertes par M. et Mme Duwicquet ont été repiquées par Carole et Fabrice dans le parterre à côté de l'église)

Avant la fête, est-il possible de procéder à la remise en peinture du banc en bois, place Jourdel ?

→ **Oui**

Activités pour les enfants : Des parents d'enfants et/ou d'élèves demandent l'installation d'un « multibuts » (comme à Hombleux) ; ces parents refusant que leurs enfants soient contraints de se déplacer pour jouer à Hombleux ?

→ **Ce n'est pas possible car il n'y a pas de terrain disponible**

Salle Jourdel : Pour éviter que des enfants ne s'amuse sur la rampe d'accès handicapés à la salle et pour plus de sécurité quant aux sorties de véhicules voisins, pourquoi ne pas installer une barrière en bas de la rampe ? (demande de Madame Gense)

→ **Ce n'est pas possible, ce serait inadapté pour les personnes à mobilité réduite.**

Quid de la corde de la cloche de l'église ?

→ **A vérifier si la corde ne s'est pas enroulée autour de la poulie.**

**Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 22h40.**